

DOCUMENTS À REMETTRE CHAQUE MOIS À VOTRE AGENCE OCS

Indemniser nos assurés le plus rapidement possible – voilà notre principale préoccupation. Pour cela, nous devons **impérativement** disposer de l'ensemble des documents.

En complément du formulaire IPA (Indications de la personne assurée pour le mois de...), *et selon la situation*, voici la liste des documents requis.

Documents complémentaires

- Travaillé chez un ou plusieurs employeurs ? : *l'attestation de gain intermédiaire ainsi que la fiche de salaire*
- Exercé une activité indépendante ? : *l'attestation de gain intermédiaire, les pièces justificatives/décomptes*
- Suivi une mesure active décidée par votre office régional de placement (cours, programme d'occupation, stage, etc..) ? : *nous devons être en possession de l'attestation officielle qui nous est transmise par l'organisateur de la mesure*
- Eté en incapacité de travail ? : *un certificat médical ainsi qu'informer immédiatement votre conseiller ORP*
- Effectué un service militaire, civil ou de protection civile ? : *un justificatif*
- Un changement en rapport avec vos enfants à charge ? : *l'acte de naissance, le contrat d'apprentissage, une attestation d'étude/de formation, le diplôme*
- Revendiqué ou reçu des prestations d'une autre assurance sociale suisse ou étrangère (AI, SUVA, LPP, AVS anticipée, etc.) ? : *copie de la décision ou du décompte*

Attention : votre droit aux prestations expire si vous ne l'avez pas fait valoir au cours des trois mois qui suivent la période de contrôle à laquelle il se rapporte.

Votre caisse de chômage